

**ACADEMIE DE DIJON**

**ETABLISSEMENT**

**Lycée Julien Wittmer CHAROLLES**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2021-2022**  
 Numéro de séance : **1**  
 Date de convocation : **14 octobre 2021**  
 Date de la séance : **09 novembre 2021**  
 Présidence de : **M. Xavier FAVREAU**

Quorum : **15**  
 Nombre des présents : **29 (+1 suppléant non-votant)**  
 Nombre d'absents excusés : **2**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				Désignation	N°
Installation des commissions	décision	3	12		
Approbation du PV du CA du 06/07/2021	vote	3			
Adoption du règlement intérieur du CA	vote	3	9		
Délégation de signature du chef d'établissement à Mme Patricia MOREAU pour toute commande inférieure à 900€	vote	3			
Création ou non d'une commission permanente	vote	3-4	3		
Autorisation au proviseur sur la passation des marchés	vote	4			
Projet d'évaluation au baccalauréat général et technologique	avis	4			
Conventions et contrats	vote	4-5	2-4-5-6-7-10-11-13-14-15-16		
Affaires financières	vote	5	8		
Dates des portes ouvertes	vote	5			
Questions diverses	avis	5			

  
 Signatures  
 Le Président  
 Xavier FAVREAU  
 Le Proviseur  
 71120 CHAROLLES

Le Secrétaire  
 Vincent LIEUTARD  


**PRESENCE AU CONSEIL**

Séance du : 09 novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Proviseur	<b>FAVREAU Xavier</b>	X						
	Provisseure Adjointe	<b>PAIRE Mathilde</b>	X						
	Gestionnaire	<b>VEILLE Marie-Dominique</b>	X						
	CPE	<b>MARTIN Joseph</b>	X						
	DDF	<b>LIEUTARD Vincent</b>	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	<b>CHARLIER Franck</b>	X			<b>BRAMANT Jacqueline</b>			
	Collectivité de rattachement	<b>GORDAT Gérald</b>			X				
	Commune siège	<b>BRUN Éric</b>	X			<b>DUCROUX Marie-Thérèse</b>			
	Commune siège	<b>BOTTI François</b>	X			<b>DESBROSSES Angela</b>			
<b>Personnalité qualifiée</b>		<b>BONNOT Henri</b>	X						
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	<b>BOIS Nathalie</b>	X			<b>BORECKI Soledade</b>			
		<b>PILLOT Stéphanie</b>	X			<b>BOZON Matthieu</b>			
		<b>VASSAS Caroline</b>	X			<b>BRUERE Claire</b>			
		<b>BIJU-DUVAL François</b>	X						
		<b>LARGE Élisabeth</b>	X						
		<b>GIRARDOT Catherine</b>	X						
		<b>GIROUX Jean-Luc</b>	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	<b>DEGUIN Séverine</b>	X			<b>SEGUIN Corinne</b>			
		<b>BAILLEUL Béatrice</b>	X						
		<b>BEY Katia</b>	X						
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	<b>ETRE Estelle</b>	X			<b>METROP Stéphanie</b>	X		
		<b>CHARVET Sylvie</b>	X			<b>LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte</b>			
		<b>MAURIN Pascal</b>	X						
		<b>JULLIEN Bernard</b>	X						
		<b>VILLENEUVE Séverine</b>	X						
	Elèves	<b>NARDONE Vadim</b>	X			<b>WALCZAK Loïc</b>	X		
		<b>LAURENT Fanny</b>	X			<b>REGNIAUD Julia</b>			
		<b>DURANT Lucy</b>	X			<b>FARIA RODRIGUES Angélique</b>			
		<b>COPIN Sarah</b>			X	<b>VILLENEUVE Lucie</b>			
		<b>CRANCE Clément</b>	X						
<b>Total</b>			<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		

Monsieur FAVREAU ouvre la séance du conseil d'administration à 18h20.  
Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.  
Monsieur LIEUTARD est désigné comme secrétaire de séance.

#### 1) Installation des différentes commissions

Monsieur FAVREAU présente les différentes commissions et leurs rôles. Il explique que la commission permanente risque de disparaître. Ce point sera explicité dans un autre point par Madame VEILLE.  
L'ensemble des personnels se sont déjà positionnés sur les différentes commissions. Le proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour ce travail qui permet de gagner du temps.

Personnes à ajouter :

- fonds social (M. BOURDEAU / CPE présent)
- CHS (M. CHARLIER /M. MARTIN)
- CESC (Mme GIRARDOT / M. GORDAT)

Monsieur FAVREAU explique que l'ordre du jour sera désormais fixé par le chef d'établissement et non plus approuvé en début de séance par le conseil d'administration. Il présente l'ordre du jour et indique :  
- la modification du point 5 : Délégation à la commission permanente est remplacée par Création ou non de la commission permanente  
- l'ajout d'un point 6 sur la délégation au chef d'établissement sur la passation de marchés.

#### 2) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2021

Monsieur FAVREAU remercie les parents d'élèves pour le compte rendu. Le dernier conseil d'administration était présidé par Monsieur JOLY.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3) Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur FAVREAU indique qu'il s'agit du même règlement intérieur que l'année précédente. Il précise que l'article 6 pourra être modifié par rapport à l'ordre du jour désormais fixé par le chef d'établissement.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

#### 4) Délégation de signature du chef d'établissement à Madame Patricia MOREAU pour toute commande inférieure à 900 euros

Monsieur FAVREAU explique que ce montant est augmenté par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du coût observé des matières premières. Il indique que cette délégation permet d'accélérer les commandes car le proviseur, en raison de ses missions, n'est pas toujours présent pour des demandes urgentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 5) Création ou non d'une commission permanente

Monsieur FAVREAU laisse la parole à Madame VEILLE pour expliquer le nouveau cadre réglementaire.  
Le décret n°2020-1632 rend **l'installation de la commission permanente facultative** tout en lui

attribuant un **rôle décisionnaire** sur les questions que le CA lui aurait préalablement déléguées. *“La commission permanente exerce les compétences que le conseil d’administration lui a déléguées en application de l’article R. 421-22. Le chef d’établissement rend compte au conseil d’administration, lors de sa plus prochaine séance, des décisions prises par la commission permanente.”*

Monsieur FAVREAU propose de ne pas créer cette commission permanente pour le moment sachant que l’on pourra décider à n’importe quel moment de l’année de déléguer des compétences.

Le proviseur met cette proposition au vote : pour 27, contre 0, abstention 2.

#### 6) Autorisation au Proviseur sur la passation de marchés

Le proviseur indique qu’il n’a jamais eu à l’utiliser dans sa carrière mais qu’il est nécessaire de lui permettre de pouvoir passer des marchés.

Pour à l’unanimité.

#### 7) Projet d’évaluation au baccalauréat général et technologique

Monsieur FAVREAU remercie l’ensemble des équipes pédagogiques pour le travail réalisé dans un délai restreint. Il s’appuie sur le document discuté en conseil pédagogique du 19 octobre pour présenter le projet.

Il débute son exposé en s’appuyant sur les coefficients attribués. Il explique que les élèves qui passeront le baccalauréat général et technologique en 2022 ne sont pas soumis à la même réglementation que ceux de la session 2023 du fait que les décrets ont été publiés fin juillet.

Les élèves qui passeront le baccalauréat général en 2022 ont déjà passé 22.5% des épreuves du contrôle continu sur 40% et ceux du baccalauréat technologique 23.3%.

Pour les enseignements optionnels, la note attribuée comptera, qu’elle soit supérieure ou inférieure à 10.

Monsieur FAVREAU indique ensuite les principes communs : la prise en compte des apprentissages sur les deux ans, la pluralité des notes (écrits, exposés etc), la moyenne annuelle de chaque enseignement qui compte, le seuil minimum de notes prises en compte pour la certification, la règle si les conditions ne sont pas respectées, les aménagements pour les absences de longues durées des élèves, d’un enseignant qui ne serait pas remplacé sur une longue durée, la gestion de la fraude.

Sur ce dernier point, Monsieur FAVREAU indique qu’il a déjà sanctionné 3 élèves. Il demande aux représentants des élèves de rappeler que des sanctions appropriées seront prises si des cas de fraudes sont détectés.

Ce projet n’est pas soumis au vote. Il sera diffusé à la communauté éducative le plus rapidement possible.

Monsieur BONNOT s’étonne que chaque lycée établisse son propre projet et définisse donc ses propres règles. Monsieur FAVREAU lui indique qu’au-delà du baccalauréat l’objectif visé n’est pas le baccalauréat mais la suite des études.

#### 8) Conventions et contrats

Madame VEILLE présente plusieurs conventions et contrats qui sont soumis au vote individuellement :

- convention entre le lycée et Le Relais Bourgogne dans le cadre du projet chef d'œuvre réalisé par des élèves de bac pro gestion administration sur la récupération de vêtements ;
- convention lycée et UGAP pour intégrer l'appel d'offre sur l'approvisionnement en gaz sur 3 ans ;
- convention lycée et air liquide pour 3 ans concernant des bouteilles de gaz ;
- convention Office National des Forêts et lycée pour l'autorisation de la pratique de la course d'orientation en forêt en EPS ;
- convention entre le lycée et l'IFRIA pour l'apprentissage : licence ADMIR, licence MPIAA, BTS bioqualité 2020-2022 et 2021-2023 ;
- convention entre le lycée et le CFA BFC pour l'apprentissage en BTS gestion de la PME, bac pro gestion-administration ;
- convention entre le lycée et les Papillons Blancs pour l'accompagnement d'un élève.

Pour à l'unanimité.

#### 9) Affaires financières

Madame VEILLE présente le projet de voyage en Vénétie du 04 au 09 avril 2022. Ce projet est organisé par Madame VASSAS. Il concerne 45 élèves et 3 accompagnateurs. Il est à destination des élèves de terminale qui suivent les enseignements d'italien, latin, grec. Il remplace le voyage prévu en Sicile et annulé en raison de la crise du Covid.

Il est demandé à l'établissement une participation de 1262,90 euros.

Pour à l'unanimité.

#### 10) Dates des portes ouvertes

Le proviseur propose la journée du 18 mars de 17h-20h et du 20 mars 9h-13h pour les journées portes ouvertes. Ces dates remplacent les 7h dues par les personnels pour la journée de Pentecôte.

Il indique qu'une journée portes ouvertes pour les BTS est prévue le 29 janvier de 9h-13h.

Pour à l'unanimité.

#### 11) Questions diverses

Monsieur BRUN remercie, au nom de la mairie, la communauté éducative en raison de la gêne occasionnée suite à des travaux. Monsieur Favreau le remercie également. Il indique que le lycée réalise des travaux sur l'espace accueil avec le déplacement de la loge pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur FAVREAU lève la séance à 19h46. Il indique que le prochain conseil d'administration est prévu le 30 novembre 2021.